PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Politique d'accessibilité 2026 – 2027

Accueil, accompagnement et réussite des apprenants en situation de handicap

Campus Versailles – Paris · Lyon · Nantes · Campus numérique

Vos référents handicap

Campus	Référent	Contact
Versailles – Paris	Pietro MILLI	p.milli@institut-environnement.org
Lyon	Juliette CUSSINET	j.cussinet@institut-environnement.org
Nantes	Chloé ORILLARD	c.orillard@institut-environnement.org
Campus numérique	Lucie BOUDET	l.boudet@institut-environnement.org

Vous pouvez contacter votre référent à tout moment : avant votre candidature, à l'inscription ou en cours de formation. Il vous répond sous 5 jours ouvrés. Aucune reconnaissance administrative (RQTH) n'est exigée pour demander un aménagement.

Fondement et cadre légal

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est inscrit au cœur de la mission de l'ISE, en tant que centre de formation d'apprentis :

> *« Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap. »*
>
> **Article L.6231-2 du Code du travail**

Définition du handicap (art. L.114 du Code de l'action sociale et des familles) : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Le handicap résulte de l'interaction entre les capacités d'une personne et son environnement : rendre nos environnements de formation souples et adaptables permet d'agir sur les situations de handicap.

Textes de référence : loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ; loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; art. L.6231-2 du Code du travail ; art. L.114 du CASF ; décret n° 2020-1450 du 27 novembre 2020 (majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage des apprentis RQTH) ; Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Définition selon l'AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-08/AGEFIPH-DEPLIANT-Quest-ce-que-le-handicap_WEB-personnalisable_0.pdf

Article 1 — Objet et engagements

Conformément à la loi du 11 février 2005, l'ISE s'engage à accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination et à garantir l'égalité des droits et des chances pour accéder à la formation et à la qualification, suivre leur parcours et le valider. Cette politique garantit à chacun une prise en compte spécifique de ses besoins, une écoute attentive de sa demande et une orientation vers une solution adaptée, au centre de formation comme en entreprise.

Article 2 — Diffusion de la politique

La présente politique est publiée sur le site internet de l'ISE et mentionnée dans le livret d'accueil. Elle est diffusée à l'ensemble des acteurs impliqués dans les formations : équipes pédagogiques, secrétariat, administration, intervenants externes, ainsi qu'aux entreprises d'accueil des apprentis.

Article 3 — Le référent handicap

Un référent handicap est désigné sur chaque campus. Il est la personne ressource pour les apprenants, les équipes internes, les intervenants externes et les entreprises. Il analyse les besoins, pilote la mise en place des aménagements, assure le lien avec le maître d'apprentissage et les partenaires spécialisés, et reste le point de contact dès qu'une situation nécessite une analyse spécifique. Les référents sont formés à leur mission et actualisent leurs connaissances par une veille régulière (article 9).

Article 4 — Accueil, candidature et mise en place de l'accompagnement

1. **Accueillir et écouter** : dès le premier contact, la personne peut signaler un besoin lié à sa situation. Un entretien avec le référent handicap est proposé.
2. **Informer** sur les conditions d'accessibilité des formations, des locaux et des outils numériques.
3. **Analyser les besoins** à l'aide d'une fiche de recueil des besoins, en lien avec la personne et, si besoin, avec des partenaires experts.
4. **Évaluer la faisabilité** des ajustements pédagogiques et des adaptations organisationnelles, matérielles et humaines.
1. **Formaliser** les aménagements retenus dans un plan d'accompagnement individualisé, partagé avec l'apprenant et révisable à tout moment.
2. **Sécuriser la solution** : si elle n'est pas réalisable en interne, l'ISE mobilise ses partenaires (Agefiph, Ressource Handicap Formation, MDPH…) ou oriente la personne vers une structure plus adaptée.

Article 5 — Confidentialité et consentement

Signaler une situation de handicap est une démarche **volontaire**. Les informations de santé confiées au référent sont strictement confidentielles et traitées conformément au RGPD. Aucune information n'est transmise aux formateurs, aux autres services ou à l'employeur sans l'**accord écrit** de l'apprenant ; seuls les aménagements nécessaires sont communiqués, jamais le diagnostic. L'apprenant peut à tout moment modifier ou retirer son accord.

Article 6 — Suivi et adaptations pendant la formation

Un suivi individualisé, avec des points réguliers entre l'apprenant et le référent, est assuré tout au long du parcours pour prévenir les ruptures. Quatre grands types d'adaptations peuvent être mobilisés :

Le rythme
Sur la journée, la semaine ou la durée de la formation : pauses, gestion des absences, etc..

Les supports
Supports de cours et d'évaluation accessibles, temps adapté, environnement matériel et social facilitant.

Les locaux
Salles accessibles, ergonomie du poste de formation. Les conditions d'accessibilité de chaque campus figurent dans son registre public d'accessibilité, consultable sur demande.

L'accompagnement
Aides humaines, techniques en compensation du handicap, en lien avec les organismes partenaires.

Accessibilité numérique et Campus numérique
L'ISE veille à l'accessibilité de ses outils à distance : plateforme de formation, documents numériques, classes virtuelles. Les apprenants du Campus numérique bénéficient du même accompagnement que sur site ; ils sont orientés vers les partenaires de leur région de résidence (Ressource Handicap Formation régionale, MDPH de leur département).

Article 7 — Examens et certification

Les apprenants peuvent bénéficier d'aménagements des épreuves certificatives (tiers-temps, salle dédiée, supports adaptés, etc.). Ces aménagements relèvent du certificateur et doivent être **demandés en amont, dans les délais qu'il fixe**. Le référent handicap informe l'apprenant dès son entrée en formation, l'aide à constituer la demande (avec l'avis d'un médecin si le certificateur l'exige) et vérifie la mise en œuvre des aménagements accordés.

Article 8 — Alternance : l'intégration en entreprise

Conformément à l'article L.6231-2 du Code du travail, l'ISE accompagne l'apprenant dans la recherche d'un employeur et facilite son intégration en entreprise :

- **Le rôle du tuteur ou maître d'apprentissage** : il échange avec l'apprenti sur ses conditions de travail, met en œuvre les adaptations prévues dans son périmètre et sollicite l'ISE ou le référent handicap si nécessaire. Le tuteur n'a pas à rechercher la nature du handicap ni à demander à l'apprenti de justifier sa situation. Un besoin peut être signalé à tout moment du parcours.
- **Le rôle de l'ISE** : à la demande de l'entreprise ou de l'apprenant, le référent handicap apporte son appui et oriente vers les interlocuteurs compétents, dans le respect des règles de confidentialité (article 5).
- **L'adaptation du poste de travail** et son financement relèvent de l'entreprise d'accueil. Celle-ci peut se rapprocher des partenaires spécialisés : l'Agefiph pour les employeurs privés, le FIPHFP pour les employeurs publics (coordonnées en annexe).
- **Le contrat aménagé** : pour un apprenti reconnu travailleur handicapé, il n'y a pas de limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage. Sa durée peut être portée jusqu'à 4 ans et le temps de formation peut être aménagé
- **Financement des adaptations** : pour les apprentis bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), les aménagements mis en place par l'ISE dans le cadre de la formation peuvent faire l'objet d'une majoration du niveau de prise en charge du contrat d'apprentissage. Cette majoration est versée par l'OPCO de l'entreprise, dans la limite de 4 000 € par année d'exécution du contrat (décret n° 2020-1450 du 27 novembre 2020).

Article 9 — Compétences des équipes et veille

L'ensemble des personnels est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap. L'ISE entretient les connaissances de ses référents par une veille réglementaire (évolutions législatives), une veille pédagogique et technologique (innovations favorisant l'accessibilité) et la mobilisation de son réseau d'experts (Agefiph, Ressource Handicap Formation, structures spécialisées). La liste des structures ressources présentée en annexe est mise à jour chaque année.

Article 10 — Écoute, réclamations et amélioration continue

À l'issue de chaque parcours, une attention particulière est portée à l'évaluation de la formation. Toute difficulté ou insatisfaction liée à l'accessibilité peut être signalée au référent handicap ou faire l'objet d'une réclamation auprès du service qualité via qualite@institut-environnement.org ; chaque réclamation reçoit une réponse et est analysée. En cas de discrimination, le Défenseur des droits peut également être saisi gratuitement (3928). Les enseignements tirés des retours, des actions menées et des contacts noués sont capitalisés et réévalués chaque année.

RÉSEAU DE PARTENAIRES — NIVEAU NATIONAL

Partenaires institutionnels et réseaux

Structure	Rôle	Coordonnées
Agefiph	Conseille et accompagne les entreprises et les personnes. Aides à la formation et à la compensation du handicap : aide technique, aide humaine, adaptation du poste.	agefiph.fr 0 800 11 10 09 (gratuit)
Ressource Handicap Formation (RHF)	Service de l'Agefiph qui appuie gratuitement les organismes de formation et les apprenants pour trouver des solutions d'accessibilité. Contacts régionaux en annexes.	agefiph.fr/services/ressource-handicap-formation
MDPH / Mon Parcours Handicap	Informations sur les droits et aides (y compris en formation) ; annuaire des MDPH. La MDPH compétente est celle du département de résidence.	monparcourshandicap.gouv.fr 0 800 360 360 : conseil de proximité (gratuit)
France Travail / Cap emploi	Les demandeurs d'emploi en situation de handicap sont suivis par un conseiller référent unique (France Travail ou Cap emploi) au sein des agences France Travail, rapprochement renforcé par la loi pour le plein emploi.	francetravail.fr · 3949 cheops-ops.org (réseau Cap emploi)
FIPHFP	Finance et accompagne les employeurs publics (trois fonctions publiques) pour le recrutement, dont l'apprentissage, et le maintien dans l'emploi.	fiphfp.fr Contact : Mohamed AYADI (DTH) mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr
ARPEJEH	Favorise l'accès des jeunes en situation de handicap aux stages, à l'alternance et à l'emploi grâce à un réseau d'entreprises.	arpejeh.com
Fédé 100% Handinamique	Mouvement national de jeunes en situation de handicap : entraide, mentorat, bourses, rencontres avec les entreprises.	Tour Essor, 14 rue Scandicci, 93508 Pantin 01 82 28 43 90 contact@handinamique.org
Tremplin Handicap	Passerelle entre études et emploi : encourage la poursuite d'études et prépare l'insertion professionnelle ; accompagne les entreprises partenaires.	2 rue du Docteur Lombard, 92130 Issy-les-Moulineaux 01 41 09 79 10 contact@tremplin-handicap.fr
Droit au Savoir	Collectif associatif national pour la scolarisation et l'insertion des jeunes en situation de handicap ; fiches d'aménagements par type de handicap.	droitausavoir.asso.fr 01 40 78 27 03 contact@droitausavoir.asso.fr

Soutien et recours

Structure	Rôle	Coordonnées
3040 — Cnaé	Numéro unique d'écoute des étudiants (depuis le 1er juillet 2026) : psychologues, éducateurs et juristes. Mal-être, violences, discriminations.	**3040** — gratuit et confidentiel 10h-21h en semaine, 10h-14h le samedi cnae@enseignementsup.gouv.fr
Nightline	Ligne d'écoute nocturne, anonyme et confidentielle, animée par des étudiants ; relais du 3040 en soirée.	nightline.fr (21h-2h30)
Prévention du suicide	Écoute professionnelle et orientation vers une prise en charge, 24h/24, 7j/7.	**3114**
Fil Santé Jeunes	Écoute anonyme et gratuite des 12-25 ans sur la santé et la vie quotidienne.	0 800 235 236 (7j/7, 9h-23h) filsantejeunes.com
SOS Amitié	Écoute anonyme et gratuite pour toute personne en difficulté.	09 72 39 40 50 · sos-amitie.com
Défenseur des droits	Recours gratuit en cas de discrimination liée au handicap dans l'accès à la formation ou à l'emploi.	**3928** · defenseurdesdroits.fr

Campus Versailles – Paris et Campus numérique

Les apprenants du Campus numérique qui ne résident pas en Île-de-France s'adressent au réseau Ressource Handicap Formation et à la MDPH de leur région et département de résidence (annuaires sur agefiph.fr et monparcourshandicap.gouv.fr). Les apprenants résidant à Paris relèvent de la MDPH de Paris.

Structure	Rôle	Coordonnées
Agefiph — RHF Île-de-France	Appui aux organismes de formation et aux apprenants pour les solutions de compensation. Interlocuteurs 2026-2027 : E. MAALOUF (75) · S. CIMEN (92) · E. ROLO (77/94) · F. LAMBERT (78/91) · E. LE BARS (93/95). Contact par mail uniquement.	rhf-idf@agefiph.asso.fr Standard national : 0 800 11 10 09
MDPH 78 — MDA des Yvelines, Pôle autonomie territorial Grand Versailles	Accueille, informe et accompagne les personnes en situation de handicap ; instruit les demandes (RQTH, compensation, aides pour étudier). La demande est faite par la personne elle-même.	Accueil : 32 rue Jean Mermoz, 78000 Versailles Allô Autonomie : 0 801 801 100 (gratuit) grandversailles@mda.yvelines.fr Générique : autonomie78@yvelines.fr Dossiers : MDPH 78, TSA 60100, 78539 Buc Cedex
Ville de Versailles — CCAS	Accompagnement social, information et orientation des personnes en situation de handicap et de leur entourage.	6 impasse des Gendarmes, entrée C, 78000 Versailles 01 30 97 83 00 · versailles.fr
CROUS de Paris	Accessibilité des résidences et restaurants universitaires, logement prioritaire, accompagnement social des étudiants en situation de handicap.	mission.handicap@crous-paris.fr
Centres d'information et d'orientation (CIO)	Information et conseil sur les études, les formations, les qualifications et les métiers.	Annuaire : onisep.fr (rubrique « Trouver une structure »)

Campus Lyon

Structure	Rôle	Coordonnées
Agefiph — RHF Auvergne-Rhône-Alpes	Appui aux organismes de formation et aux apprenants. Interlocutrices 2026-2027 : Isabelle GRUYELLE · Marie-Pierre BAROT. Contact par mail uniquement.	rhf-ara@agefiph.asso.fr Délégation : Parc d'affaires de Saint-Hubert, 33 rue Saint-Théobald, 38080 L'Isle-d'Abeau Générique : auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr
MDMPH — Métropole de Lyon	Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées : accueil, information, évaluation des besoins et attribution des aides.	8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon 04 26 83 86 86 handicap@grandlyon.com · grandlyon.com/mdmph
FIPHFP Auvergne-Rhône-Alpes	Contact régional pour les employeurs publics.	Guillaume BONNEVILLE (DTH) guillaume.bonneville@caissedesdepots.fr
H'up	Entrepreneuriat et handicap : accompagnement d'entrepreneurs en situation de handicap.	Alexandre MATILLAT · 06 68 69 97 07 aura@h-up.fr
Clubhouse Lyon	Insertion professionnelle des personnes vivant avec un trouble psychique ; sensibilisation au handicap psychique.	clubhousefrance.org
Autisme	Centre ressources autisme Rhône-Alpes et centre ressource de réhabilitation psychosociale.	cra-rhone-alpes.org centre-ressource-rehabilitation.org

Campus Nantes

Structure	Rôle	Coordonnées
Agefiph — RHF Pays de la Loire	Appui aux organismes de formation et aux apprenants. Interlocutrice 2026-2027 : Isabelle VALEAU. Contact par mail ou téléphone.	02 40 48 30 66 rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr Standard national : 0 800 11 10 09
MDPH de Loire-Atlantique	Accueille, informe et accompagne les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie ; instruit les demandes.	1 avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain 02 28 09 40 50 accueil.mdph@loire-atlantique.fr
Cap emploi 44	Accompagne vers et dans l'emploi les personnes en situation de handicap et leurs employeurs, en lien avec France Travail ; évalue la situation et identifie les moyens de compensation.	1 rue Didienne, 44008 Nantes 02 40 08 07 07 contact@capemploi44.fr
FIPHFP Pays de la Loire	Contact régional pour les employeurs publics.	Laurent FÉLIX (DTH) laurent.felix@caissedesdepots.fr
Mission locale de l'agglomération nantaise	Accueil, information, orientation et accompagnement personnalisé des jeunes : projet, emploi, formation, mobilité, logement, santé, accès aux droits.	29 rue Romain Rolland, 44100 Nantes 02 51 80 38 80 mpocreau@me-metropole-nantaise.org
CROUS de Nantes	Accompagnement des étudiants en situation de handicap : logement, restauration, vie sociale.	2 boulevard Guy Mollet, 44322 Nantes Contact : Aurore TUAL · 02 40 37 13 39 service-social@crous-nantes.fr
La Maison de l'Habitant — ADIL 44	Information et conseil sur le logement et l'habitat.	12 rue du Président Herriot, 44000 Nantes 02 40 89 30 15 contact@adil44.fr

Politique d'accessibilité de l'Institut Supérieur de l'Environnement — Version 7, septembre 2026. Les coordonnées des partenaires sont vérifiées et mises à jour chaque année. Pour toute question, contactez le référent handicap de votre campus (page 1).